

Extrait du Rencontres Sociales

<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article2654>

Le Groupe Chèque Déjeuner signe un accord pour la promotion de la diversité

- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 17 mars 2011

Description :

Accord ratifié par la direction du Groupe et les organisations syndicales, engagement dans la lutte contre les discriminations et pour la promotion de la diversité.

Rencontres Sociales

Afin de matérialiser ses engagements sociaux, le Groupe Chèque Déjeuner signe un accord pour promouvoir la diversité. Ratifié par la direction du Groupe et ses organisations syndicales, ce texte est le résultat d'un travail de réflexion commun, qui vise à marquer un engagement fort dans la lutte contre les discriminations et pour la promotion de la diversité.

Un pas supplémentaire dans la promotion de la diversité Après la signature, en 2010, de la Charte de la Diversité, le Groupe Chèque Déjeuner renforce son engagement contre toutes les formes de discrimination en créant un accord de Groupe portant sur la diversité.

Cet engagement fort couvre toutes les formes de discrimination et s'applique à l'ensemble des filiales du Groupe Chèque Déjeuner situées sur le territoire français.

Acteur majeur de l'économie sociale, le Groupe coopératif Chèque Déjeuner renforce, par cet accord, sa position de précurseur dans les domaines sociaux, en interne comme en externe.

L'accord diversité, un engagement concret

Afin de faire vivre cet engagement en interne, le Groupe Chèque Déjeuner va sensibiliser et former l'ensemble de son personnel, par des actions de communication et de formation, permettant ainsi à cet accord d'avoir une réelle portée normative.

Poursuivant son engagement, le Groupe Chèque Déjeuner a choisi d'appliquer cet accord non seulement en son sein, mais également à l'extérieur en apportant son soutien à des actions concrètes de lutte contre les discriminations, directement ou via sa Fondation.

L'Accord Diversité est donc destiné à être connu de tous les salariés, sa portée ne se bornant pas au service des ressources humaines, il a vocation à être pris en main par chaque collaborateur.

Contact presse : Elise Naccarato
enaccarato@chequedejeuner.fr